

CARTE INTERACTIVE DU QUÉBEC

Vue d'ensemble de la zone agricole

Cliquez sur la région de votre choix pour accéder aux fiches statistiques



EXERCICE

2020
2021

Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1

Abitibi-
Témiscamingue
(Région)

2

Abitibi
(MRC)

3

Abitibi-Ouest
(MRC)

4

La Vallée-de-l'Or
(MRC)

5

Rouyn-Noranda
(Ville)

6

Témiscamingue
(MRC)

Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

BAS-SAINT-LAURENT

1

Bas-Saint-Laurent
(Région)

2

Kamouraska
(MRC)

3

La Matanie
(MRC)

4

La Matapédia
(MRC)

5

La Mitis
(MRC)

6

Les Basques
(MRC)

7

Rimouski-Neigette
(MRC)

8

Rivière-du-Loup
(MRC)

9

Témiscouata
(MRC)

← Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

CAPITALE-NATIONALE

1

Capitale-Nationale
(Région)

2

Charlevoix
(MRC)

3

Charlevoix-Est
(MRC)

4

La Côte-de-Beaupré
(MRC)

5

La Jacques-Cartier
(MRC)

6

L'Île-d'Orléans
(MRC)

7

Portneuf
(MRC)

8

Québec
(TÉ)

← Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

CENTRE-DU-QUÉBEC

1

Centre-du-Québec
(Région)

2

Arthabaska
(MRC)

3

Bécancour
(MRC)

4

Drummond
(MRC)

5

L'Érable
(MRC)

6

Nicolet-Yamaska
(MRC)

CHAUDIÈRE-APPALACHES

1

Chaudière-Appalaches
(Région)

2

Beauce-Sartigan
(MRC)

3

Bellechasse
(MRC)

4

La Nouvelle-Beauce
(MRC)

5

Les Appalaches
(MRC)

6

Les Etchemins
(MRC)

7

Lévis
(Ville)

8

L'Islet
(MRC)

9

Lotbinière
(MRC)

10

Montmagny
(MRC)

11

Robert-Cliche
(MRC)

[Retour sur la carte interactive du Québec](#)

EXERCICE

2020
2021

CÔTE-NORD

1

Côte-Nord
(Région)

2

La Haute-Côte-Nord
(MRC)

3

Manicouagan
(MRC)

4

Sept-Rivières
(MRC)

Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

ESTRIE

1

Estrie
(Région)

2

Coaticook
(MRC)

3

Le Granit
(MRC)

4

Le Haut-Saint-François
(MRC)

5

Les Sources
(MRC)

6

Le Val-Saint-François
(MRC)

7

Memphrémagog
(MRC)

8

Sherbrooke
(Ville)

GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1

Gaspésie—Îles-
de-la-Madeleine
(Région)

2

Avignon
(MRC)

3

Bonaventure
(MRC)

4

La Haute-Gaspésie
(MRC)

5

Le Rocher-Percé
(MRC)

6

Les Îles-de-la-Madeleine
(TÉ)

← Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

LANAUDIÈRE

1

Lanaudière
(Région)

2

D'Autray
(MRC)

3

Joliette
(MRC)

4

L'Assomption
(MRC)

5

Les Moulins
(MRC)

6

Matawinie
(MRC)

7

Montcalm
(MRC)

Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

LAURENTIDES

1

Laurentides
(Région)

2

Antoine-Labelle
(MRC)

3

Argenteuil
(MRC)

4

Deux-Montagnes
(MRC)

5

La Rivière-du-Nord
(MRC)

6

Les Laurentides
(MRC)

7

Mirabel
(MRC)

8

Thérèse-De Blainville
(MRC)

[Retour sur la carte interactive du Québec](#)

EXERCICE

2020
2021

LAVAL

1

Laval
(Région)

2

Laval
(MRC)

← Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

MAURICIE

1

Mauricie
(Région)

2

Les Chenaux
(MRC)

3

Maskinongé
(MRC)

4

Mékinac
(MRC)

5

Shawinigan
(Ville)

6

Trois-Rivières
(Ville)

MONTÉRÉGIE

1

Montérégie
(Région)

2

Acton
(MRC)

3

Beauharnois-Salaberry
(MRC)

4

Brome-Missisquoi
(MRC)

5

La Haute-Yamaska
(MRC)

6

La Vallée-du-Richelieu
(MRC)

7

Le Haut-Richelieu
(MRC)

8

Le Haut-Saint-Laurent
(MRC)

9

Les Jardins-
de-Napierville
(MRC)

10

Les Maskoutains
(MRC)

11

Longueuil
(TÉ)

12

Marguerite-D'Youville
(MRC)

13

Pierre-De Saurel
(MRC)

14

Roussillon
(MRC)

15

Rouville
(MRC)

16

Vaudreuil-Soulanges
(MRC)

Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

NORD-DU-QUÉBEC

1

Nord-du-Québec
(Région)

2

GOUVERNEMENT
RÉGIONAL D'EEYOU
ISTCHEE BAIE-JAMES
(M)

← [Retour sur la carte interactive du Québec](#)

EXERCICE

2020
2021

OUTAOUAIS

1

**Outaouais
(Région)**

2

**Gatineau
(Ville)**

3

**La Vallée-
de-la-Gatineau
(MRC)**

4

**Les Collines-
de-l'Outaouais
(MRC)**

5

**Papineau
(MRC)**

6

**Pontiac
(MRC)**

← Retour sur la carte
interactive du Québec

EXERCICE

2020
2021

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

1

Saguenay—
Lac-Saint-Jean
(Région)

2

Lac-Saint-Jean-Est
(MRC)

3

Le Domaine-du-Roy
(MRC)

4

Le Fjord-du-Saguenay
(MRC)

5

Maria-Chapdelaine
(MRC)

6

Saguenay
(Ville)

ABITIBI (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	2	67	4,0	2,1	52,8
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,4	0,4	100,0
Morcellements de ferme	3	2	67	–	–	–
Autres ¹	3	1	33	–	–	–
Total	12	8	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	7	5	71

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	1	20

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ABITIBI-OUEST (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	3	50	2,5	1,2	49,1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	1	20	8,7	7,7	87,6
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	6	4	67	–	–	–
Total	18	9	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	13	87

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	1	50

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ACTON (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	1	20	2,2	0,4	16,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	2	50	8,6	6,4	75,2
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	8	7	88	–	–	–
Total	19	12	63	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	21	17	81

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	3	38

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ANTOINE-LABELLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,09	0,09	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	6	5	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	7	88

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	2	67

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ARGENTEUIL (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	1	0	0	0,4	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	7,9	7,9	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	3,1	0,8	24,6
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	5	3	60	–	–	–
Total	11	6	55	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	1	50

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	6	55

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ARTHABASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	2	0	0	1,4	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	8	80	31,5	18,4	58,3
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	10	83	52,8	31,8	60,3
Morcellements de ferme	5	4	80	–	–	–
Autres ¹	12	7	58	–	–	–
Total	41	29	71	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	35	30	86

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	13	4	31

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

AVIGNON (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	0	0	1,3	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	2	67	6,5	6,0	91,1
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	3	2	67	–	–	–
Total	10	5	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	2	100

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	3	100

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BEAUCE-SARTIGAN (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	2	67	43,3	13,4	30,9
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	1	50	4,0	0,9	22,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	11	6	55	9,5	7,6	79,7
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	12	5	42	–	–	–
Total	31	15	48	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	26	20	77
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BEAUHARNOIS-SALABERRY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,6	0,6	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	4	67	1,0	0,8	78,1
Morcellements de ferme	3	3	100	–	–	–
Autres ¹	9	7	78	–	–	–
Total	19	15	79	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	16	14	88

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BÉCANCOUR (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	3,3	3,3	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	7	58	4,2	0,9	21,1
Morcellements de ferme	4	1	25	–	–	–
Autres ¹	10	5	50	–	–	–
Total	29	16	55	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	23	22	96

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	6	67

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BELLECHASSE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	4	3	75	21,8	9,0	41,4
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	7	88	15,5	14,9	96,6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	11	92	5,5	3,3	60,6
Morcellements de ferme	13	8	62	–	–	–
Autres ¹	19	13	68	–	–	–
Total	56	42	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	45	41	91

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	8	73

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3
Ordonnances	3
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BONAVENTURE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	2	1	50	36,2	22,7	62,6
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	5	100	1,5	1,3	90,4
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	13	11	85	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	2	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	2	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BROME-MISSISQUOI (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	11	8	73	114,3	37,3	32,6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	15	12	80	13,3	11,2	83,9
Morcellements de ferme	7	3	43	–	–	–
Autres ¹	20	12	60	–	–	–
Total	53	35	66	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	34	25	74

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	6	67

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	6
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	2

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CHARLEVOIX (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	1	0	0	0,8	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	2	50	1,4	0,9	66,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,9	0,9	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	11	7	64	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	11	8	73

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	4	67

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CHARLEVOIX-EST (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,3	0,3	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,02	0,02	100,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	4	4	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	2	50

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

COATICOOK (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	3,5	3,5	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	4	100	3,9	3,9	100,0
Morcellements de ferme	6	2	33	–	–	–
Autres ¹	6	5	83	–	–	–
Total	19	14	74	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	26	16	62

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

D'AUTRAY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
▶ Exclusions	1	1	100	1,4	1,4	100,0
▶ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	2	40	1,9	1,5	78,1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	1,3	0,9	66,4
Morcellements de ferme	7	4	57	–	–	–
Autres ¹	11	9	82	–	–	–
Total	27	19	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	22	17	77

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	5	56

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

DEUX-MONTAGNES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	5,0	5,0	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,04	0,04	100,0
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	1	25	–	–	–
Total	8	4	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	7	47

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

DRUMMOND (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	1	0	0	0,1	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	12	9	75	44,4	39,9	89,7
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	10	7	70	5,5	3,4	62,0
Morcellements de ferme	4	2	50	–	–	–
Autres ¹	7	6	86	–	–	–
Total	34	24	71	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	42	37	88

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	6	60

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	2
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

GATINEAU (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	2	50	2,7	2,2	81,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,2	0,2	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	6	4	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	1	25

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	1	33

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES (M)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	0	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

JOLIETTE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	4	100	1,0	0,9	97,5
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	2	0	0	–	–	–
Total	8	6	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	13	11	85
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	5	83
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

KAMOURASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	22,6	1,2	5,2
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	6	75	10,3	8,4	81,6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	10	83	12,9	12,8	98,9
Morcellements de ferme	7	4	57	–	–	–
Autres ¹	14	12	86	–	–	–
Total	44	33	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	17	14	82

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	3	100

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	3
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	107,9	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	1,7	1,7	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,4	0,4	100,0
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	2	50	–	–	–
Total	10	6	60	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	1	50

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	4	80

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA HAUTE-CÔTE-NORD (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	2	2	100	293,6	292,8	99,7
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	6	5	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	1	50

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA HAUTE-GASPÉSIE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	1	50	0,5	0,5	99,2
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	8	6	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA HAUTE-YAMASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	1	0	0	20,2	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	4	80	27,0	8,1	30,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	3	60	5,3	0,6	10,9
Morcellements de ferme	6	6	100	–	–	–
Autres ¹	8	7	88	–	–	–
Total	25	20	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	11	92
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	4	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA JACQUES-CARTIER (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	0	0	33,3	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	2,2	2,2	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	7	3	43	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	1	33
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA MATANIE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	0,6	0,6	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	3	60	5,4	0,1	2,6
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	6	4	67	–	–	–
Total	15	9	60	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	11	10	91
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	2	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA MATAPÉDIA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	7	78	4,2	2,0	46,3
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	9	5	56	–	–	–
Total	21	14	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	10	83

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	1	33

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA MITIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	12,7	12,2	96,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	7	100	3,1	2,9	92,5
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	4	100	–	–	–
Total	16	14	88	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	11	7	64

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	12	5	42

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA NOUVELLE-BEAUCE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	31,0	14,3	46,1
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	4	67	7,5	6,8	90,2
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	3	75	0,9	0,7	80,3
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	15	13	87	–	–	–
Total	28	22	79	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	22	21	95
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	6	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA RIVIÈRE-DU-NORD (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,2	0,2	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	1	1	100	–	–	–
Total	2	2	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	3	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	5	100	4,3	4,3	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	0,1	0,1	100,0
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	10	9	90	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	11	92
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	5	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA VALLÉE-DE-L'OR (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	1	50	9,4	0,4	3,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	2	1	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	3	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	1	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	9	5	56	10,9	7,4	67,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	6	100	2,4	2,4	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0		–	–
Autres ¹	9	7	78	–	–	–
Total	24	18	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	19	15	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	16	3	19
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAC-SAINT-JEAN-EST (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	3,0	0,7	22,4
➤ Inclusions	1	1	100	32,1	32,1	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	6,9	6,9	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	12	9	75	6,6	6,0	90,6
Morcellements de ferme	5	2	40	–	–	–
Autres ¹	20	12	60	–	–	–
Total	44	28	64	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	23	17	74
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	2	33
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ASSOMPTION (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,1	0,1	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	3	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAVAL (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,2	0,2	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	1	1	100	–	–	–
Total	3	3	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	11	73
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE DOMAINE-DU-ROY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,3	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	3	60	7,6	5,8	76,1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	4	57	0,7	0,5	72,0
Morcellements de ferme	4	1	25	–	–	–
Autres ¹	7	5	71	–	–	–
Total	24	13	54	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	14	11	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	2	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE FJORD-DU-SAGUENAY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	8,3	6,5	78,3
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	3,6	3,6	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	14	12	86	10,3	10,2	99,3
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	5	1	20	–	–	–
Total	23	16	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	3	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE GRANIT (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	0	0	59,6	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	12	10	83	224,5	210,0	93,5
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	6	67	5,9	1,7	29,5
Morcellements de ferme	8	6	75	–	–	–
Autres ¹	18	14	78	–	–	–
Total	50	36	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	10	9	90
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE HAUT-RICHELIEU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	6	60	34,9	31,0	88,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	8	4	50	11,8	3,4	28,6
Morcellements de ferme	7	6	86	–	–	–
Autres ¹	9	6	67	–	–	–
Total	34	22	65	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	33	22	67
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	4	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	3	60	4,5	4,1	91,5
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	8	7	88	10,1	4,7	46,2
Morcellements de ferme	8	4	50	–	–	–
Autres ¹	11	9	82	–	–	–
Total	32	23	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	30	27	90
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	6	55
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE HAUT-SAINT-LAURENT (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	1	33	1,4	0,5	37,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	2,4	0,5	21,9
Morcellements de ferme	3	0	0	–	–	–
Autres ¹	6	4	67	–	–	–
Total	15	8	53	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	30	27	90
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ÉRABLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	3,5	3,5	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	4	80	7,0	5,3	75,4
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	8	7	88	–	–	–
Total	18	15	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	16	12	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE ROCHER-PERCÉ (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,3	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,3	0,3	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	2	1	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES APPALACHES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	6,6	1,1	16,6
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	9	8	89	41,9	41,6	99,4
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	10	9	90	23,1	22,6	97,8
Morcellements de ferme	4	3	75	–	–	–
Autres ¹	17	16	94	–	–	–
Total	43	37	86	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	19	15	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	4	36
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES BASQUES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	4	50	3,3	1,6	48,3
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	11	9	82	11,5	4,8	42,0
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	25	16	64	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	6	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES CHENAUX (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,9	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	5	83	7,6	6,9	89,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	9	100	6,0	6,0	99,9
Morcellements de ferme	3	2	67	–	–	–
Autres ¹	10	7	70	–	–	–
Total	29	23	79	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	9	7	78
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	4	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	0	0	1,6	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	2	40	1,9	0,7	33,9
Morcellements de ferme	3	2	67	–	–	–
Autres ¹	6	6	100	–	–	–
Total	18	10	56	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	13	87
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	23	13	57
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES ETCHEMINS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	2	50	6,1	3,3	54,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	6	86	3,9	2,3	60,6
Morcellements de ferme	3	3	100	–	–	–
Autres ¹	15	13	87	–	–	–
Total	29	24	83	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	20	17	85
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (TÉ)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	1,4	1,4	100,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	0	0	0

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	8	80	10,4	2,1	20,5
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	10	9	90	190,3	89,9	47,3
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	5	2	40	–	–	–
Total	26	20	77	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	34	28	82
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES LAURENTIDES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	1	1	100	–	–	–
Total	2	2	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	2	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES MASKOUTAINS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	2	67	10,8	10,6	98,4
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	4	80	22,4	21,8	97,4
Morcellements de ferme	7	0	0	–	–	–
Autres ¹	13	10	77	–	–	–
Total	28	16	57	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	60	46	77
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	13	3	23
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES MOULINS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	0,6	0,6	100,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	16,1	16,1	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	4	4	100	2,2	2,2	99,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	1	0	0	–	–	–
Total	7	6	86	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	2	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	13	8	62
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LES SOURCES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	0,5	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	4	2	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	6	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LE VAL-SAINT-FRANÇOIS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	4	100	12,1	11,1	91,6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	7	78	8,4	6,5	77,1
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	11	8	73	–	–	–
Total	27	20	74	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	29	27	93
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	5	83
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LÉVIS (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	1	0	0	17,2	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	2	67	10,4	0,06	0,6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,4	0,4	100,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	4	1	25	–	–	–
Total	12	7	58	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	16	9	56
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	3	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ÎLE-D'ORLÉANS (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	12,7	12,7	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	0	0	0,1	0,0	0,0
Morcellements de ferme	5	3	60	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	11	7	64	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	10	9	90
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

L'ISLET (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	1	1	100	104,0	104,0	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	0,4	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	0	0	1,1	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	8	4	50	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	14	14	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	11	2	18
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LONGUEUIL (TÉ)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	2	2	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	0	0	0

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	1	50

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LOTBINIÈRE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	4	1	25	3,7	0,7	17,5
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	25	22	88	56,5	35,2	62,4
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	11	9	82	8,5	4,5	52,3
Morcellements de ferme	12	5	42	–	–	–
Autres ¹	27	20	74	–	–	–
Total	79	57	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	34	27	79
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	17	8	47
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MANICOUAGAN (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	0	0

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MARGUERITE-D'YOUVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	5	83	1,6	1,2	73,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,6	0,6	95,1
Morcellements de ferme	5	4	80	–	–	–
Autres ¹	6	4	67	–	–	–
Total	20	16	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	28	21	75

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	3	60

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MARIA-CHAPDELAINE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	2,1	0,0	0,0
➤ Inclusions	2	2	100	72,9	72,9	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	5	50	13,9	9,3	66,7
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	1	33	1,4	1,1	79,2
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	6	4	67	–	–	–
Total	25	13	52	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	7	7	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	1	33
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MASKINONGÉ (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	2	67	26,0	25,1	96,7
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	5	71	3,9	3,7	94,1
Morcellements de ferme	2	0	0	–	–	–
Autres ¹	9	4	44	–	–	–
Total	21	11	52	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	17	17	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MATAWINIE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	15,5	14,5	93,5
➤ Inclusions	2	1	50	75,3	54,4	72,2
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,6	0,6	100,0
Morcellements de ferme	4	3	75	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	10	8	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	2	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MÉKINAC (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	2	67	0,2	0,07	30,4
Morcellements de ferme	3	2	67	–	–	–
Autres ¹	4	3	75	–	–	–
Total	10	7	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	6	5	83
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MEMPHRÉMAGOG (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	6,1	6,1	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	7	6	86	–	–	–
Total	10	8	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	9	4	44

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MIRABEL (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	0	0	65,3	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	7	4	57	11,4	9,2	80,5
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,3	0,09	33,5
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	15	8	53	–	–	–
Total	27	15	56	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	36	25	69
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	4		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTCALM (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	0,9	0,4	40,2
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	4	80	2,1	1,3	62,0
Morcellements de ferme	4	3	75	–	–	–
Autres ¹	6	3	50	–	–	–
Total	17	12	71	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	14	93
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	4	40
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTMAGNY (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	3	60	1,5	0,3	19,6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	6	67	3,1	2,7	86,2
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	10	8	80	–	–	–
Total	25	18	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	17	16	94
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

NICOLET-YAMASKA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	3	75	15,6	12,4	79,4
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	8	5	63	0,8	0,4	44,1
Morcellements de ferme	8	4	50	–	–	–
Autres ¹	11	9	82	–	–	–
Total	31	21	68	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	25	19	76

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	5	56

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PAPINEAU (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	16,3	3,0	18,1
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	6	5	83	14,3	14,0	98,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,7	0,7	100,0
Morcellements de ferme	2	1	50	–	–	–
Autres ¹	6	5	83	–	–	–
Total	18	13	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	16	13	81

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	1	14

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PIERRE-DE SAUREL (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	16	9	56	7,1	2,8	39,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	5	83	1,7	1,1	67,6
Morcellements de ferme	4	2	50	–	–	–
Autres ¹	8	6	75	–	–	–
Total	34	22	65	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	25	22	88

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	6	60

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	2
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PONTIAC (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	206,7	165,6	80,1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	5,2	5,2	100,0
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	12	12	100	–	–	–
Total	17	16	94	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	14	93
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	3	60
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

PORTNEUF (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	4	80	107,4	83,7	77,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	15	14	93	5,8	4,8	83,6
Morcellements de ferme	7	5	71	–	–	–
Autres ¹	15	10	67	–	–	–
Total	42	33	79	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	25	21	84
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	24	8	33
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

QUÉBEC (TÉ)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	4	50	2,9	0,2	6,8
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	5	100	2,7	2,7	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	15	10	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	18	17	94
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	3	75
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

RIMOUSKI-NEIGETTE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	1	100	1,0	0,7	63,9
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	2	40	10,1	7,1	70,4
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	2	2	100	1,5	1,5	96,4
Morcellements de ferme	3	0	0	–	–	–
Autres ¹	9	9	100	–	–	–
Total	20	14	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	4	3	75
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	6	6	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

RIVIÈRE-DU-LOUP (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	1	50	19,7	8,7	44,2
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	4	100	21,3	12,4	58,5
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	6	4	67	9,2	3,8	41,5
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	11	10	91	–	–	–
Total	26	20	77	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	10	83
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	3	60
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	2		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ROBERT-CLICHE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	15	14	93	42,2	36,4	86,3
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	2	2	100	0,6	0,6	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	13	13	100	49,3	42,2	85,6
Morcellements de ferme	3	1	33	–	–	–
Autres ¹	10	7	70	–	–	–
Total	43	37	86	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	28	23	82

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ROUSSILLON (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	7	5	71	30,9	15,6	50,3
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	6	86	8,4	8,0	95,7
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	16	13	81	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	16	11	69

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	2	67

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ROUVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	11	8	73	5,0	3,0	60,1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	5	5	100	2,6	2,6	100,0
Morcellements de ferme	2	2	100	–	–	–
Autres ¹	11	4	36	–	–	–
Total	29	19	66	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	17	15	88
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	4	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ROUYN-NORANDA (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,5	0,5	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	0,3	0,3	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	2	100	–	–	–
Total	6	6	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	5	5	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	1	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SAGUENAY (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	5	3	60	216,2	215,6	99,7
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	10	8	80	14,5	12,8	88,3
Morcellements de ferme	3	2	67	–	–	–
Autres ¹	11	5	45	–	–	–
Total	29	18	62	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	13	9	69
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	5	4	80
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SEPT-RIVIÈRES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	8,8	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	0	0	0
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SHAWINIGAN (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	0,09	0,09	100,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	1	1	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	2	1	50
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SHERBROOKE (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	4	3	75	5,9	4,0	68,6
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	3	2	67	–	–	–
Total	7	5	71	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	3	100

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	1	25

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

TÉMISCAMINGUE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	1	1	100	14,5	14,5	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	2	67	1,4	1,0	71,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	8	6	75	11,1	10,3	92,7
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	9	6	67	–	–	–
Total	22	15	68	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	11	8	73
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	2	2	100
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

TÉMISCOUATA (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	4	3	75	103,7	99,1	95,5
➤ Inclusions	8	8	100	751,4	751,4	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	3	100	17,7	11,8	66,5
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	2	67	1,3	1,2	91,2
Morcellements de ferme	1	0	0	–	–	–
Autres ¹	13	7	54	–	–	–
Total	32	23	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	12	10	83

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	8	4	50

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1
Ordonnances	2
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	13,3	13,3	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	3	2	67	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	8	7	88
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	3	2	67
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	2		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

TROIS-RIVIÈRES (VILLE)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,3	0,3	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	1	1	100	5,7	5,7	100,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	5	4	80	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	5	4	80

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	2,2	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	9	6	67	13,9	13,1	94,4
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	3	3	100	1,0	1,0	100,0
Morcellements de ferme	4	4	100	–	–	–
Autres ¹	9	7	78	–	–	–
Total	26	20	77	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	26	22	85

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	9	6	67

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	3
Ordonnances	2
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

BAS-SAINT-LAURENT

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	10	6	60	147,1	109,7	74,5
➤ Inclusions	8	8	100	751,4	751,4	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	34	25	74	75,9	54,0	71,2
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	55	44	80	49,2	29,1	59,1
Morcellements de ferme	22	6	27	–	–	–
Autres ¹	70	54	77	–	–	–
Total	199	143	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	85	70	82
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	42	24	57
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	13		
Ordonnances	11		
Procédures judiciaires	6		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	7	2	29	13,7	7,2	52,3
➤ Inclusions	3	3	100	105,0	105,0	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	25	16	64	248,2	241,1	97,2
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	46	34	74	33,5	30,6	91,4
Morcellements de ferme	15	6	40	–	–	–
Autres ¹	49	27	55	–	–	–
Total	145	88	61	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	60	47	78
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	23	11	48
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	9		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	3		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CAPITALE-NATIONALE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	4	0	0	142,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	22	15	68	128,6	101,6	79,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	27	25	93	9,9	8,9	89,4
Morcellements de ferme	16	9	56	–	–	–
Autres ¹	31	21	68	–	–	–
Total	100	70	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	73	59	81

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	47	22	47

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	5
Ordonnances	3
Procédures judiciaires	1

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MAURICIE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	1	0	0	0,9	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	10	8	80	33,9	32,3	95,2
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	21	18	86	16,0	15,6	97,5
Morcellements de ferme	9	5	56	–	–	–
Autres ¹	25	15	60	–	–	–
Total	66	46	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	39	34	87
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	43	21	49
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	7		
Ordonnances	2		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ESTRIE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	0	0	59,6	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	30	24	80	257,0	238,7	92,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	30	24	80	28,2	16,8	59,4
Morcellements de ferme	28	15	54	–	–	–
Autres ¹	58	45	78	–	–	–
Total	149	108	72	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	115	92	80

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	10	5	50

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	6
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	2

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTRÉAL

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	0	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	0	0

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	32	17	53

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	0
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

OUTAOUAIS

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	1	33	16,3	3,0	18,1
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	22	15	68	229,6	186,2	81,1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	11	8	73	8,2	6,9	84,4
Morcellements de ferme	7	3	43	–	–	–
Autres ¹	26	25	96	–	–	–
Total	69	52	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	62	52	84
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	9		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	1	1	100	14,5	14,5	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	15	9	60	17,8	5,2	29,3
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	19	13	68	20,6	18,7	90,8
Morcellements de ferme	5	3	60	–	–	–
Autres ¹	20	13	65	–	–	–
Total	60	39	65	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	41	34	83
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	48	23	48
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4		
Ordonnances	1		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CÔTE-NORD

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	2	2	100	293,6	292,8	99,7
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	0	0	8,8	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	3	3	100	–	–	–
Autres ¹	2	1	50	–	–	–
Total	8	6	75	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	3	1	33

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	12	6	50

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0
Ordonnances	1
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

NORD-DU-QUÉBEC

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
> Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
> Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	0	0	0	–	–	–
Autres ¹	0	0	0	–	–	–
Total	0	0	0	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	1	1	100
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	0	0	0
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	0		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	4	2	50	37,9	24,1	63,6
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	3	1	33	1,6	0,3	18,8
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	10	8	80	8,5	7,7	91,4
Morcellements de ferme	6	5	83	–	–	–
Autres ¹	11	8	73	–	–	–
Total	34	24	71	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	7	6	86

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	1	0	0

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	4
Ordonnances	3
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	32	22	69	165,8	74,9	45,2
➤ Inclusions	1	1	100	104,0	104,0	100,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	65	51	78	144,5	103,9	71,9
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	82	66	80	105,2	86,2	82,0
Morcellements de ferme	41	24	59	–	–	–
Autres ¹	133	99	74	–	–	–
Total	354	263	74	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	241	203	84

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	7	5	71

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	18
Ordonnances	11
Procédures judiciaires	5

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAVAL

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	1	1	100	0,2	0,2	100,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Morcellements de ferme	1	1	100	–	–	–
Autres ¹	1	1	100	–	–	–
Total	3	3	100	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	15	11	73
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	75	38	51
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	1		
Ordonnances	0		
Procédures judiciaires	0		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LANAUDIÈRE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	3	100	17,5	16,5	94,3
➤ Inclusions	2	1	50	75,3	54,4	72,2
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	8	5	63	18,8	17,9	95,0
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	18	17	94	7,3	6,1	82,7
Morcellements de ferme	17	12	71	–	–	–
Autres ¹	22	14	64	–	–	–
Total	70	52	74	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	60	49	82
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	4	2	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	5		
Ordonnances	3		
Procédures judiciaires	1		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

LAURENTIDES

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	0	0	65,7	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	13	10	77	37,9	35,7	94,1
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	7	7	100	3,5	1,0	28,1
Morcellements de ferme	4	1	25	–	–	–
Autres ¹	32	18	56	–	–	–
Total	59	36	61	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	74	51	69

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	44	25	57

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	7
Ordonnances	6
Procédures judiciaires	0

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

MONTÉRÉGIE

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	2	0	0	22,4	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	106	69	65	270,8	133,5	49,3
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	86	69	80	271,6	150,3	55,3
Morcellements de ferme	51	33	65	–	–	–
Autres ¹	125	87	70	–	–	–
Total	370	258	70	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	371	296	80

Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	27	14	52

Procédures visant le respect de la Loi	Nombre
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	26
Ordonnances	11
Procédures judiciaires	4

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.

CENTRE-DU-QUÉBEC

Les décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Nature de la demande	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
	Nombre	Nombre	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
➤ Exclusions	3	0	0	1,6	0,0	0,0
➤ Inclusions	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole	32	26	81	98,4	77,5	78,8
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	47	33	70	70,4	41,8	59,4
Morcellements de ferme	23	12	52	–	–	–
Autres ¹	48	34	71	–	–	–
Total	153	105	69	–	–	–

Résultats de l'application et de la surveillance de la Loi

Résultats du traitement des déclarations	Nombre	Conformes	%
Déclarations traitées	141	120	85
Résultats de la vérification des dénonciations	Nombre	Fondées ²	%
Dénonciations vérifiées	104	52	50
Procédures visant le respect de la Loi	Nombre		
Préavis d'ordonnance et mises en demeure	9		
Ordonnances	4		
Procédures judiciaires	4		

1. Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations de propriétés foncières non agricoles, les autorisations visant une activité précédemment autorisée, l'ajout et la conversion d'une utilisation dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

2. Avec infraction.